

REGLEMENT INTERIEUR des Accueils Collectifs de Mineurs

Le présent règlement est établi pour assurer un cadre de vie agréable et accueillir au mieux vos enfants sur l'un des ACM géré par le centre social de la Capelette. Il doit être respecté par chacun.

Période d'ouverture et horaires :

Mercredis et vacances scolaires : **8h à 9h** (accueil) **17h à 18h** (départ)

Il est fermé en août.

Nous vous demandons d'être à l'heure le matin et le soir afin de garantir un rythme de journée adapté aux enfants et que les activités se déroulent dans de bonnes conditions.

En cas de retards répétés, nous ne pourrons plus accueillir votre enfant.

Les modalités d'inscription :

L'inscription est possible à tout moment de l'année.

Un dossier d'inscription est disponible sur le site du centre social (format numérique) ainsi qu'à l'accueil du centre social (format papier).

Celui-ci doit être complété dans son intégralité. Il est demandé quelques documents supplémentaires afin de constituer le dossier.

Ce dossier doit être remis en main propre accompagné du paiement aux responsables de l'accueil de loisirs.

L'inscription est prise en compte dès lors que le dossier est complet et que le paiement est effectué.

Le paiement peut se faire par chèque, par espèces ou carte bancaire.

Toute inscription est définitive et sera facturée même en cas d'absence pour maladie contagieuse.

Aucun remboursement ni avoir ne sera effectué.

Les tarifs :

Chaque famille adhère au centre social de la Capelette pour un montant de 12€/an, quel que soit le moment de l'année où s'effectue l'adhésion.

A cette adhésion s'ajoute le tarif à la journée pour le mercredi et les vacances scolaires (repas compris pour les vacances scolaires) :

Quotient familial	Mercredi : 10h 8h-9h/17h-18h	Vacances scol. 10h 8h-9h/17h-18h
0-300	1.50€	3.5€
301-400	3€	5€
401-500	4€	6€
501-600	4.5€	6.5€
601-700	7€	9€
701-800	8€	10€
801-900	9€	11€
901-1000	10€	12€
1001-1100	11€	13€
1101-1200	12€	14€
1201 et +	13.5€	15.5€

Le projet d'accompagnement individualisé : PAI

La famille dont l'enfant a des complications de santé, des problèmes de type allergie alimentaire ou autres allergies (asthmes, pollen...), devra constituer un dossier supplémentaire appelé (PAI), se renseigner auprès de la direction.

Les repas :

- Le mercredi hors vacances scolaires

Vous fournissez un pique-nique et un goûter à votre enfant.

Nous vous recommandons d'utiliser un sac isotherme ou une petite glacière pour conserver le pique-nique de votre enfant.

- Les vacances scolaires :

Nous proposons deux sortes de repas : avec ou sans viande – à préciser lors de l'inscription.

Les menus sont affichés au centre.

A l'occasion de sorties extérieures, des pique-niques sont prévus par le centre social.

Objets personnels de l'enfant :

Votre enfant aura, tous les jours, un sac à dos contenant

- **son pique-nique et son goûter (les mercredis hors vacances scolaires uniquement),**
- **une bouteille d'eau,**
- **une serviette de bain (grande)**
- **une tenue de rechange obligatoire pour les maternelles.**

L'été, pensez à rajouter : casquette, crème solaire et lunette de soleil.

Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de lui faire **porter des baskets.**

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements ou d'objets, malgré l'attention que nous portons aux affaires des enfants.

Projet éducatif :

Le Centre Social de la Capelette, par l'intermédiaire de ses équipes d'animation, est **le garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes** qui lui sont confiés.

C'est le principe fondamental à tout accueil d'un enfant ou d'un jeune au sein du Centre Social.

De façon complémentaire, le Centre Social de la Capelette fixe à ses équipes d'animation les objectifs éducatifs suivants :

- ✓ Permettre à l'enfant ou au jeune de vivre un temps de vacances en respectant son rythme.
- ✓ Amener l'enfant ou le jeune à la rencontre de soi, des autres et de l'environnement extérieur.
- ✓ Permettre à l'enfant ou au jeune de choisir ses projets et activités.
- ✓ Permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe.

L'équipe d'animation :

Votre enfant est accueilli par une équipe d'animation constituée ;

- une direction
- une équipe d'animation

Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Soit un animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et un animateur pour 12 pour les plus de 6 ans.

- des intervenants diplômés pour les activités spécifiques.

L'équipe se compose au minimum de 50% de diplômés (BAFA, CPJEPS, BPEJES...), au maximum de 50% de stagiaires (BAFA, CPJEPS, BPJEPS...) et 20% maximum de non diplômés.

Un effort constant sur l'accueil est réalisé afin d'assurer une prise en charge des familles et garantir un service de qualité. Pour cela, les directions des centres de loisirs et la coordination Enfance-Jeunesse se tiennent disponibles à tout moment afin de vous accueillir de manière individuelle et répondre à vos besoins. Vous avez une question, besoin d'un renseignement ? N'hésitez pas à nous contacter.

Renseignement et contact :

Site du centre social : cscapelette.fr

Mail du secteur enfance : acm.capelette@gmail.com

Facebook du secteur enfance : [enfance.capelette](https://www.facebook.com/enfance.capelette)

Coordination Enfance-Jeunesse : 07 78 72 01 38

Direction ACM MENPENTI : 07 79 87 57 70

Direction ACM CAPELETTE : 07 72 45 32 90

Les familles sont invitées à lire les informations affichées et renouvelées sur les panneaux prévus à cet effet.

En inscrivant votre enfant à l'ACM du centre social de la Capelette, vous acceptez les termes du règlement intérieur.

La ville de Marseille et la CAF participent au financement de cet équipement associatif.

